



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rocodes

Question écrite n° 14716

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la couverture de la rocade L 2 Est à Marseille. De nombreux riverains voulant retrouver la qualité de vie dont ils jouissaient avant les travaux de la L 2 souhaiteraient obtenir une réponse claire sur le financement consenti pour améliorer le tronçon Saint-Jean-du-Désert - les Caillols par une couverture partielle alvéolaire, compte tenu de la nouvelle réglementation de la circulaire de sécurité dans les tunnels n° 2000-63 du 25 août 2000. Le coût supplémentaire de cette couverture serait de 33,84 millions d'euros à la charge de l'État et des collectivités territoriales. Cette solution réglerait complètement le problème du bruit et réduirait la pollution subie par les élèves du nouveau collège de Saint-Barnabé. Il lui demande donc d'envisager la couverture partielle alvéolaire de ce tronçon de rocade.

Texte de la réponse

La protection des quartiers de Saint-Jean-du-Désert et des Caillols, vis-à-vis des nuisances de la future rocade L 2, comprend une couverture totale au droit de la Fourragère et des écrans en tête de talus pour deux courtes sections non couvertes. Ces dispositions répondent totalement à l'ensemble des exigences réglementaires en matière d'environnement, les niveaux de bruit une fois la rocade réalisée étant globalement très proches de la situation actuelle. Concernant le nouveau collège de Saint-Barnabé, lorsque le conseil général a décidé de la réalisation de cet établissement, les travaux de la rocade L 2 Est étaient connus. Les contraintes en résultant ont été intégrées dans sa conception. Dans ces conditions, la solution d'une couverture partielle alvéolaire, qui présenterait d'ailleurs des difficultés techniques de mise en oeuvre, n'apparaît pas répondre à une nécessité impérieuse et il n'est pas envisagé d'y donner suite.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14716

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 268

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3053